Cinquante-neuvième année. - N ° 93 A Jeudi 15 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2317

## 07 – ARDÈCHE

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PRIVAS

## Avis de dépôt

*Date :* 26 mars 2025.
Dépôt de l'état de collocation.
500 024 245 RCS Privas.
**KIWI.**
*Forme :* SCI.
*Activité :* location de terrains et d'autres biens immobiliers.
*Adresse :* 21, avenue Marc-Seguin, 07100 Annonay.
*Complément de jugement :* avis de dépôt de l'état de collocation provisoire le 26 mars 2025. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Privas devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Privas. La publicité a été faite dans le journal d'annonces légales, l'hebdo de l'Ardèche le 3 avril 2025. Art. 643-11 du code de commerce : les contestations sont faites par déclaration au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Privas. La contestation est, à peine d'irrecevabilité, dénoncée, dans les 10 jours de son dépôt au greffe, aux créanciers en cause et au liquidateur par acte d'huissier de justice. Cet acte indique que les créanciers et le liquidateur doivent constituer avocat dans le délai de 15 jours à compter de la dénonciation. N° RG : 22/02997